

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize le dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

**PRESENTS** : Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme DANET Sophie, M. GUERIN Dominique, Mme BENOIT Gaëlle, M. COURIO Yan, Mme GRUAIS Annick, M. CRIAUD Bernard, M. GLOTAIN Yvon, M. GRENIER Stéphane, M. SORET Vincent, M. RIVAL Fabien, Mme OJEDA Sylvie, M. CHEVALIER Fabien

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme LEJEUNE Danielle donne pouvoir à M. CRIAUD Bernard, M. SAUVAGET Jean-Pierre donne pouvoir à Mme GRUAIS Annick, Mme LEPERCQ Christine donne pouvoir à Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme PRUNIER Agnès donne pouvoir à Mme BENOIT Gaëlle, Mme CADOT Marie-Jeanne donne pouvoir à M. GRENIER Stéphane, M. SCHMITT Alain donne pouvoir à Mme OJEDA Sylvie

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : M. MATHURIN Abbey, M. HOCQUART Patrick

M. GUERIN Dominique a été élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

**MISE A DISPOSITION DU PATRIMOINE ECLAIRAGE PUBLIC DU SYDELA** : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise à disposition de son patrimoine éclairage public au SYDELA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de répondre aux contraintes liées à la récupération de la TVA.

**TRANSFERT AU SYDELA DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES ET INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES** :

Le conseil municipal décide de transférer au SYDELA la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables » et approuve les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le parking place de la mairie et autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

**TRAVAUX D'ACCESSIBILITE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR** : Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour financer les travaux d'accessibilité des abords des salles municipales, église dans le centre bourg et la création d'un nouveau sas d'entrée dans la salle des Courlis.

**SUBVENTION USEP** : Le conseil municipal verse une subvention de 616 €.

**AVENANTS AUX TRAVAUX DE MISE HORS AIR HORS EAU DE LA MAISON DU BIENVEILLANT** : Le conseil municipal approuve les 3 avenants présentés s'élevant à 2 887,85 € HT. Le marché initial de 125 881 € passe à 128 768,85 € HT.

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL** : Le conseil municipal approuve la Décision Modificative n°2 ci-après :

**Section de fonctionnement**

Dépenses			Recettes		
6574	Subvention USEP	616,00	6419	Remboursement sur Rem. Du personnel	616,00
	Total dépenses	616,00		Total recettes	616,00

**Section d'investissement**

Dépenses			Recettes		
2316-16	Tvx bâtiments Escourays	3 500,00	10226	Taxe d'aménagement	9 200,00
2188-26	Autres immobil. Ecole maternelle	1 200,00	238	Avances (O.O)	4 820,00
2313-26	Trav. Bâtiments école maternelle	-1 200,00			
2183-27	Matériel bureau et informatique	6 450,00			
2188-27	Autres immobil. Mairie	2 700,00			
2313-27	Trav. Bâtiment mairie	-3 450,00			
2183-29	Matériel bur. et informatique école	800,00			
2313-29	Trav. Bâtiment école	-800,00			
2313	Constructions (O.O)	4 820,00			
	Total dépenses	14 020,00			14 020,00

Pour Extrait Conforme  
PRINQUIAU, le 22 novembre 2016  
Le Maire,  
Lénaïck LECLAIR